

Expéditeur :

**Roulons En Ville à Vélo**

1 rue Michel Servet 26000 Valence

Tél. 09 80 91 94 97

E.mail revv@laposte.net

Site <http://revv-valence.org>

Facebook accessible par le Site

Impression 800 exemplaires + Internet

# REVVeries



Associations :

<b>A pincés et à vélo</b>	Romans
<b>Circulons à Tain-Tournon</b>	Tain et Tournon
<b>Collectif Vélo Diois</b>	Die
<b>Montélovélo</b>	Montélimar
<b>Roulons En Ville à Vélo</b>	Valence
<b>Vélo dans la ville</b>	Crest



REVV adhère à la Fédération des Usagers de la Bicyclette, à la Fédération Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes, à Rue de l'Avenir, à la FRAPNA Drôme

## Vélo citoyen

Les départementales sont derrière nous. Avec les municipales de l'an dernier elles ont contribué à renouveler le personnel politique des collectivités locales, ce qui n'appelle de notre part en tant qu'associatif aucun commentaire. Il reste que notre penchant pour la chose publique nous amène à rencontrer les élus. De fait nous sommes ouverts au dialogue avec tous ceux qui appuient nos thèses en faveur des modes de déplacements « actifs » mais aussi, comme nous y invite Rue de l'Avenir, pour un meilleur partage de l'espace public, une conception de la cité plus sécuritaire et conviviale.

### Le cycliste et le colibri

A l'image du Colibri de la légende qui transporte goutte après goutte pendant l'incendie, en prenant son vélo le cycliste fait sa part. Au demeurant rouler à vélo est moins anodin qu'il n'y paraît. Pour beaucoup d'entre nous il s'agit d'une philosophie de vie, une manière de se prendre en charge, une autre conception des déplacements à rebours de l'usage immodéré des engins motorisés consommateurs d'énergies fossiles, générateurs de pollutions et de gaz à effet de serre. A ce propos rappelons les résultats d'une enquête ménage : 50 % des déplacements, tous modes confondus, font moins de trois km, soit des parcours tout à fait compatibles avec l'usage du vélo. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'interdire la voiture, mais d'en faire un usage raisonné. Il reste que la pratique du vélo au quotidien n'est pas un concept philosophique abstrait. Loin des discours verbeux et stériles, le cycliste assume et met ses idées en pratique. Le vélo c'est la tête et les jambes ! Et quels que soient ses questionnements dans la sphère politique, en prenant son vélo le cycliste est sûr de ne pas se tromper. Lucien Alessio

## Adhésion 2015 c'est maintenant !

Le nombre d'adhérents à REVV n'a cessé de croître depuis la création de l'association en 1989. Grâce à la Maison du Vélo ouverte en 2009 et aux permanences assurées par ses bénévoles deux après-midis par semaine, le rythme s'est accéléré. En 2014 nous avons totalisé plus de 900 adhérents. Le nombre d'adhésions et le rythme de croissance sont la preuve que la population cycliste, de plus en plus nombreuse, plébiscite les actions de REVV. Il est très important que REVV soit soutenu par un grand nombre de cyclistes car cela lui donne sa légitimité pour parler au nom des derniers et pour être pris en considération par les décideurs.

Etes-vous à jour de votre cotisation ? Vérifiez-le sur l'étiquette d'adresse de votre REVVeries. Nous vous rappelons que l'adhésion vous donne droit à un marquage gratuit, l'accès à l'atelier de la Maison du Vélo (à disposition : outils et conseils des bénévoles pour la réparation des vélos) et à l'abonnement au REVVeries. Il est important que chaque REVVeur renouvelle son adhésion tous les ans afin que l'on puisse afficher un nombre d'adhérents toujours aussi élevé. Nicolas Martin

## Assemblée Générale de REVV

**Mardi 28 avril 19 h 00 à la Maison du Vélo**

*Nous vous y attendons*

*Pensez à renouveler votre adhésion avant l'AG*

## Réunion REVV - Mairie de Valence

Dernière réunion de REVV avec la Mairie de Valence le 18 mars en présence de Laurent MONNET (Maire Adjoint en charge des déplacements), de VRD et des Techniciens de la Ville.

Parmi les sujets abordés :

- La Route de Malissard
- L'avenue de Valensolles
- La Basse ville
- La Route de la Forêt
- Les arceaux de stationnement
- L'extension des zones 30
- Les marquages au sol (DSC)
- Libélo
- Les Box sécurisés

Et les problèmes de budget...

Prochaine réunion à la rentrée de septembre.

## Des box à vélos bientôt à Valence et Romans

Difficile de garer son vélo quand on habite en centre ville dans un bâtiment sans garage ni local à vélo. Valence Romans Déplacement a donc décidé d'installer des box métalliques individuels pour garer les vélos sur l'espace public en centre ville. Elle en installera de quoi stationner en sécurité 40 vélos sur les agglomérations de Valence et de Romans. D'autres box seront installés ultérieurement, si l'opération rencontre son public, ce qui devrait être le cas vu le nombre de vélos qui traînent dans les cages d'escaliers, balcons, locaux à poubelle, arrière cours, etc. Les conditions d'abonnement seront indiquées par VRD, les tarifs seront modiques en regard du service rendu. Nicolas Martin



M. Daragon Maire de Valence visite la Maison du vélo et prend une adhésion à REVV

## Les rencontres avec les élus de Valence

Depuis les dernières élections municipales et le changement de majorité à Valence REVV a rencontré deux fois les nouveaux élus en présence des techniciens de la ville. Certains techniciens sont désormais détachés à VRD (Valence Romans Déplacement), afin d'assurer la cohérence entre la ville et l'AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) en matière de déplacement et d'éviter les doublons. Cela nous paraît positif, nous espérons que d'autres communes suivront l'exemple et que les aménagements cyclables soient décidés au niveau de VRD.

Après une pause en 2014, avec néanmoins le rafraîchissement des marquages au sol, la nouvelle équipe souhaite continuer la politique d'extension des zones 30 à partir du centre ville, le quartier de Faventines étant pressenti comme futur zone. La création de ces zones 30 s'accompagne d'une généralisation des Double Sens Cyclables (sens interdit seulement pour les motorisés, i.e. autorisés aux cyclistes) et les tournes à droite aux feux (panneaux indiquant un cédez le passage pour les cyclistes). Outre la réduction des vitesses, bénéfique pour tous les usagers, ces zones 30 favorisent aussi les déplacements à vélo car ils deviennent plus sûrs et plus rapides. L'installation d'arceaux pour stationner les vélos continue aussi, le nombre de cyclistes qui les utilisent plaide en leur faveur. Les arceaux seront complétés par des box pour le stationnement sécurisé la nuit. Les contraintes budgétaires se font néanmoins sentir, imposant des arbitrages difficiles entre les projets. Nicolas Martin

A souligner en marge de la visite du Maire le gros travail de rangement et de nettoyage réalisé par les permanents de l'atelier pour faire de cette visite un succès. Saluons-les au passage, ils sont le

## Stationnements vélos à l'Hôpital de Valence

En progrès ! Bravo aux REVVeurs(es) qui se sont investis pour ce résultat.

Même si rien n'est parfait ! L'accès à ce parking n'est pas vraiment évident et il faut ensuite en trouver la sortie...



## Un projet urbain pour Bourg-lès-Valence

REVV écrit à Madame le Maire (*extraits*) :

Notre association approuve votre démarche d'effectuer une analyse du « Projet urbain » de votre commune en concertation avec la population aussi nous souhaitons apporter notre contribution à l'analyse en cours et nous vous proposons de rencontrer le Bureau d'Etudes chargé de cette analyse. Mais sans attendre nous voulons vous faire part des remarques générales ci-après :

### Le contexte

- En matière de développement futur de la ville, la vision prospective à 15 ans est très courte. Pour réussir, une politique d'aménagements urbains doit s'inscrire sur la durée, ce qui suppose un large consensus au de-là des aléas électoraux.
- Les projets d'aménagements urbains ne peuvent pas être conduits sans prendre en compte les déplacements et notamment les transports en commun et le vélo, pour conduire à un meilleur partage de la rue et à un usage raisonné de la voiture.
- Le développement de la commune doit s'inscrire dans le cadre plus large de l'agglomération. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle doive renoncer à ses objectifs propres comme par exemple la création d'un centre ville attractif, qui fait à ce jour cruellement défaut.
- Nous approuvons l'objectif de renforcer les liens et les échanges entre les quartiers dans une approche environnementale. L'objectif aurait pu être plus ambitieux encore en faisant appel aux concepts « d'éco-quartier » ou de « ville lente ». Mais à défaut le projet actuel reste motivant et porteur d'avenir.

### Les revendications de REVV

- ◆ Lutter contre l'étalement urbain en réhabilitant les friches industrielles, les vieux immeubles et le commerce de proximité. Favoriser l'habitat regroupé qui raccourcit les distances, favorise les échanges de tous ordres et redonne de l'efficacité aux TC.
- ◆ Faciliter les échanges entre quartiers et combattre les « effets de coupure » introduits par les lignes SNCF, l'autoroute A7 et l'espace agricole du Valentin, qui isolent certains quartiers et augmentent les distances. Créer des liaisons Est-Ouest et éventuellement des liaisons spécifiques pour les modes de déplacements « doux ». Promouvoir les « zones 30 ».
- ◆ Donner la priorité aux modes de déplacements « doux », piétons, cyclistes, TC. Une telle politique pour être efficace ne s'improvise pas. Elle doit notamment être conduite en concertation avec VRD (l'autorité organisatrice de la mobilité) et son schéma directeur cyclable.
- ◆ Concernant les aménagements cyclables reprendre les remarques et propositions de REVV (nos contacts en cours, nos courriers, etc.) pour aménager un réseau sécurisé et bien signalé dans la continuité des itinéraires. Mettre en place des « tourne à droite », des « double sens cyclables », les « passages malins »\*, réaménager les bandes ou pistes cyclables dangereuses, améliorer le transit de la ViaRhôna dans notre commune, voire tracer une véritable voie verte urbaine sur cet itinéraire.  
\* Il a été prévu à notre demande une réserve « foncière sous les ponts SNCF et A7 de l'avenue de la Résistance, pour aménager un passage sécurisé piétons cyclistes.

Nous souhaitons que ce courrier retienne votre attention et nous restons à votre disposition pour rencontrer très prochainement le bureau d'études que vous avez chargé de ce projet.

Nicolas MARTIN et Lucien Alessio

## Aménagements cyclables de Bourg-lès-Valence, quelles évolutions ?

En mai 2014, après la mise en place de la nouvelle équipe municipale, nous avons fait un tour à vélo dans Bourg les Valence avec un technicien de la mairie pour redécouvrir les défauts d'aménagements avec des degrés de gravité variables. Ce n'était pas exhaustif mais représentatif des problèmes qui freinent le développement du vélo.

Pour rappel, un inventaire avait été réalisé en 2013 par une équipe d'Unis-Cités et on avait attribué à Bourg les Valence le bonnet d'âne des aménagements cyclables. Cela va des marquages au sol effacés (sas vélos, bandes cyclables...) aux rues présentant un caractère de dangerosité marqué comme le passage sous l'autoroute et voie de chemin de fer vers Leclerc ou la rue Marcel Vivier sans éclairage et où 2 bus se croisent difficilement. Tout cela est le résultat d'une absence de politique des déplacements doux de l'ancienne municipalité associé à un manque de motivation ne dépassant pas le stade de la communication

Très rapidement quelques actions ont été mises en place par la nouvelle municipalité. Les grilles d'eau pluviales de la rue Denis Papin ont été relevées et un panneau d'indication de perte de priorité a été mis en place sur la piste cyclable montante de l'avenue Jean Jaurès. Tous les espoirs étaient alors permis pour une amélioration rapide du réseau cyclable



*Ci-dessus la nième photo d'une voiture garée devant un bureau de tabac sur la piste cyclable*

Hélas les espoirs ont été de courte durée puisque depuis il ne s'est rien passé et les problèmes demeurent. Le réseau cyclable ne fait que de se dégrader et pire, on a oublié de nous intégrer au grand projet de rénovation urbaine qui a démarré à l'automne 2014. REVV a écrit à Mme le Maire mais à ce jour aucune réunion a eu lieu. Sans doute après les élections notre expertise à été oubliée.

Pour finir sur une note d'humour, un adhérent a écrit à la mairie pour se plaindre du fleuriste et du bureau de tabac qui encombrant la piste cyclable de l'avenue Marc Urtin. Notre adhérent a été contacté par des agents de sécurité de la mairie qui lui ont expliqué que le marchand de fleur allait faire un effort et peut être que les voitures devant le bureau de tabac pourraient se garer un peu plus contre la vitrine de tabac pour libérer un peu la piste cyclable ! Tout cela ne s'invente pas et notre adhérent cycliste est prêt à rencontrer madame le Maire ou un adjoint pour leur rappeler qu'il n'y a pas de demi mesures en matière de code de la route et encombrer une piste cyclable est une infraction de 2<sup>ème</sup> classe ( 135€). Si nécessaire nous apporterons une assistance à cet adhérent sachant que ces sujets ont été maintes fois évoqués avec la municipalité précédente mais le code de la route ne semble pas s'appliquer également à tous.

## Le schéma directeur cyclable de la Drôme

Adopté le 19 janvier par le CG26. Rapporteur J. Serret, Conseiller général délégué aux déplacements doux.

Ce schéma directeur cyclable propose à tous les territoires drômois d'offrir, la possibilité de se déplacer à vélo au quotidien ou pour les loisirs. Il leur propose d'accueillir les touristes en leur permettant de découvrir à vélo la richesse des paysages et du patrimoine de la Drôme. Le SDC se décline en 16 actions.

### Action 1 - Des routes plus sûres pour le vélo

Poursuivre les BMF (bandes multifonctionnelles), proposer des pistes cyclables pour certaines RD (Maîtrise d'ouvrage par les intercommunalités).

### Action 2 - Ma voie verte près de chez moi

Coordonner et encourager la réalisation de 8 VVV de maillage du département (MO : intercommunalités) pour obtenir 80% de la population à moins de 5 km d'une VVV.

### Action 3 - Des voies vertes bien reliées

Encourager les communes à se relier à ViaRhôna et la VVV VI (Vallée de l'Isère) pour optimiser les bénéfices pour les usagers et les territoires.

### Action 4 - Traiter coupures et impasses

Proposer des solutions alternatives à faible coût pour résorber des passages difficiles.

### Action 5 – Au boulot à vélo !

Poursuivre le PDA (Plan de Déplacements d'Administration) du Conseil Général, puis sensibiliser et encourager les entreprises.

### Action 6 – Collégiens vélobobiles

Poursuivre les Plans de Déplacements des Collèges, en visant à terme une autonomie des collèges en la matière.

### Action 7 – 30 minutes de vélo sur ordonnance

Piloter une action innovante de promotion d'activité physique pour répondre à des enjeux de santé publique.

### Action 8 – Vélo pour tous !

Accompagner l'apprentissage du vélo ou la remise en selle pour des publics fragiles (réinsertion, personnes âgées, faibles revenus ...), répondant à des enjeux de solidarité.

### Action 9 – Car, train, covoiturage, vélo, tous les choix sont permis

Développer l'intermodalité par des expérimentations de stationnement vélo et de solutions d'embarquement en cars.

### Action 10 – Le VAE nouveau maillon de la mobilité

Aider à l'émergence d'un modèle économique viable pour développer le vélo à assistance électrique (VAE) à vocation locale et touristique.

### Action 11 – La Drôme à Vélo version 2.0

Rfondre les circuits de la Drôme à Vélo, sous forme de Bons plans à vélo, en partenariat avec les territoires.

### Action 12 – VTT pour tous les goûts

Développer une offre de pratique du VTT plus grand public, en confortant le positionnement sportif et itinérant.

### Action 13 – Accueil vélo : bienvenue chez nous !

Améliorer l'accueil des touristes à vélo par le déploiement coordonné du label Accueil Vélo.

### Action 14 – La Drôme à Vélo maillot jaune

Rentrer dans le top 5 des départements non littoraux pour le tourisme à vélo, par une conjonction d'actions de promotion (internet, éditions, événements,...).

### Action 15 – Où en est la Drôme à Vélo ?

Suivre le déploiement du SDC par le biais de tableaux de bord, d'évaluation des usages et pratiques cyclables (comptages, enquêtes ...).

### Action 16 – Qui tient le guidon ?

Organiser la gouvernance de la mise en œuvre du SDC, avec les communes et intercommunalités, les associations d'usagers, les professionnels du tourisme, et les acteurs de la santé et de la solidarité.



## Des améliorations pour les cyclistes Route de Beauvallon

Rouler au sud de Valence n'est pas toujours facile : les poubelles sont régulièrement sur la piste cyclable de l'Avenue Victor Hugo, les voitures garées sur la piste passant devant KFC dont le parking est occupé par du covoiturage en raison de sa proximité avec la sortie de l'autoroute déborde tous les WE.

Route de Beauvallon au niveau des commerces nouvellement implantés le risque était constant pour les cyclistes : vitesse limitée à 70 Km/h (mais en fait la vitesse des automobilistes était bien supérieure). Faire ses courses à vélo c'est à dire traverser la route de Beauvallon à l'aller ou au retour des courses relevait certains jours d'une bonne dose d'inconscience ou de fatalisme.

Des travaux viennent d'être réalisés et méritent d'être rapportés car vraiment la sécurité des cyclistes et des piétons y est prise en compte. Dans un premier temps les panneaux signalant l'agglomération ont été déplacés de ce fait la vitesse a été ramenée à 50 Km/h. Les bas côtés ont été aménagés afin que les camions puissent se garer à certains endroits et pas toujours sur la piste cyclable. Enfin des passages piétons ont été bien aménagés avec un terre plein central et un tracé au sol. Les pistes cyclables ont été repeintes au sol.

C'est parfait il ne manque que les supports à vélo devant les commerces ! Geneviève Deloche



Une goulotte d'accès vélo dans une gare SNCF ?

Oui, mais ce n'est pas à Valence où l'on attend le bon vouloir de la SNCF !

## Les trottoirs pour deux roues et piétons !!!

Les piétons pourraient bientôt ne plus être les usagers privilégiés des trottoirs. Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), institution de conseil gouvernementale, dans sa session du 8 décembre souhaite en effet changer la donne. Ainsi, il a recommandé la transformation de certains trottoirs en France en espaces mixtes sur lesquels circuleraient vélos et piétons.

*Parmi les promoteurs du trottoir mixte on trouve des automobilistes, qui veulent pouvoir se garer dessus ou ne veulent pas être gênés pour manœuvrer et accéder à leurs garages, et certains Maires et aménageurs qui mélangent sans état d'âme tous les usagers (les torchons et les serviettes ?). Cette différence de points de vue explique qu'il n'y ait pas de définition du trottoir dans le Code de la route, faute de consensus !*

Le CNSR aurait-il oublié que les piétons sont les acteurs les plus vulnérables en termes de sécurité routière ? Chantal Perrichon, la présidente de la Ligue contre la violence routière, s'est opposée à cette mixité, car "elle se fera au détriment du piéton, qui est l'usager le plus vulnérable". Or, a-t-elle précisé, "la Ligue défend toujours les plus vulnérables, qui seront en l'occurrence surtout des enfants et des personnes âgées".

De fait une expérimentation a été mise en place dans la communauté urbaine de Strasbourg. Elle n'a enregistré aucun accident corporel impliquant un cycliste responsable, ces derniers ayant l'obligation de rouler à l'allure au pas. Cependant cette expérimentation a été annulée par le tribunal administratif de Strasbourg, le 23 janvier 2013. Pour l'association Piétons 67, soutenue par les Droits du piéton, qui a formulé le recours, les trottoirs mixtes sont illégaux. Elle a demandé et obtenu le rejet de la présence des cyclistes sur le trottoir. Le tribunal administratif juge que le code de la route n'interdit pas la création d'une piste cyclable sur des trottoirs, à condition qu'elle soit délimitée et séparée de l'espace réservé aux piétons, "qui doit rester normalement praticable par eux".

Par ailleurs le CNSR a recommandé le port du casque pour les cyclistes, mais n'a pas imposé d'obligation, car cela pourrait les dissuader de prendre leur vélo. Lucien Alessio



La FUB comme Droit du Piéton reste vigilante pour que les collectivités ne détournent pas le trottoir en le baptisant "espace mixte", source de conflits et de dangers pour tous. La place pour les vélos est à prendre d'abord sur la voirie et non pas sur les trottoirs. Le trottoir doit rester un espace sécurisé pour la circulation des piétons, et pour qu'ils puissent également s'y arrêter voire flâner et discuter.

Plus récemment, depuis que la catégorie voie verte a été créée avec un panneau spécifique, on voit des municipalités s'engouffrer dans la brèche pour labelliser voie verte des trottoirs ce qui évite des aménagements spécifiques pour les vélos, comme des bandes, qui « gêneraient les voitures ». Il faut que la possibilité de mélanger les usagers soit très encadrée, en cas de force majeure, par exemple passage sous un pont, tunnel, etc., avec des zones bien délimitées pour chaque usage. Nicolas Martin

## Campagne nationale pour le port du scaphandre à vélo

L'association automobile « 40 millions de Pollueurs », le Comité des Constructeurs Français de Bagnoles, le magazine automobile « Auto-Minus », l'Organisme officiel de l'Insécurité Routière et le Lobby Anti-Vélo lancent une grande campagne nationale pour le port du scaphandre à vélo.

Comme chacun le sait, le vélo tue massivement en France. Cette arme de destruction massive mise dans les mains de cyclistes irresponsables provoque chaque année une hécatombe routière. La présence des cyclistes sur les routes met en danger les automobilistes qui ont peur de les écrabouiller et d'écopier ainsi d'une lourde peine de prison de un à trois mois avec sursis, sans compter un éventuel retrait de points du permis de conduire qui les obligerait à réaliser un stage de récupération de points.

Les automobilistes sont excédés par cette présence inopinée d'individus à vélo qui osent circuler dans le trafic sans une carrosserie métallique adaptée. Si certains cyclistes portent bien un casque vélo suivant en cela les recommandations du lobby automobile, il est désormais temps d'aller plus loin et d'imposer le port obligatoire du scaphandre intégral à vélo.

Le magazine « Auto-Minus » a réalisé un banc d'essai de scaphandres d'astronautes et en conclut que le modèle de la NASA à 122000 euros pièce garantit une survie du cycliste dans 12,14% des cas « quand on lui fonce dessus avec un 4x4. » Le journaliste d'Auto-Minus fait également remarquer qu'un scaphandre aurait l'avantage de retenir la sueur du cycliste à l'intérieur « afin de ne pas imposer d'odeurs nauséabondes et dangereuses aux automobilistes. » Avec un scaphandre homologué de type combinaison d'astronaute, les cyclistes bénéficieraient ainsi d'une double protection: une protection corporelle intégrale en Kevlar issue des dernières recherches technologiques de la NASA et la fourniture d'oxygène en cycle fermé afin de ne pas mourir du fait des émissions de particules fines du Diesel. Les différents associations de défense des automobilistes se soucient en effet de la santé des cyclistes et pensent que le port du scaphandre peut être une solution intéressante pour lutter contre les émissions mortelles des moteurs Diesel. Selon Jean-Paul Bagnoleau, directeur du Comité des Constructeurs Français de Bagnoles, « la présence de cyclistes non protégés sur la voie publique culpabilise les automobilistes, en particulier les diésélistes qui en ont marre de se considérer comme des tueurs avec leurs émissions de fumée pourrie. » L'organisme officiel de l'Insécurité Routière ne souhaite pas pour l'instant imposer le scaphandre intégral à vélo, mais seulement le conseiller. Selon son président, Renaud de Vilebrequin, la prochaine campagne de l'Insécurité routière sera justement sur le thème: « A vélo, le scaphandre, c'est pas obligatoire, c'est juste indispensable! »

Du côté de l'association « 40 millions de Pollueurs », les choses sont plus claires. Selon son porte-parole, Bernard Caniche, « maintenant c'est simple, les cyclistes portent un scaphandre ou alors on fonce dans le tas! » D'après [AutoMinus](#) le 19 février 2015

## Les nouveaux tests antivols REVV sont arrivés !

La campagne de tests 2014-2015 est terminée, 35 antivols de tous types ont été testés cette année par la Commission Antivols de REVV. Ils sont à consulter sur le site [www.Bicycode.org](http://www.Bicycode.org), sur la page dédiée aux antivols, avec un moteur de recherche pour faire son choix, de préférence avant d'acheter un antivol dans le commerce. Si vous voulez une protection réellement efficace optez pour un U, on en trouve de très bons pour moins de 35 euros. Les marques OnGuard, Zéfal, Décathlon et XLC se distinguent par leur excellent rapport qualité prix.

Rappelons que REVV est mandaté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette pour effectuer annuellement des tests d'antivol au plan national.

### Les antivols recommandés par les voleurs



### Les antivols recommandés par REVV



### Temps de résistance : moins de 10 secondes !

Le coupable est un outil du commerce qui mesure 18 cm, pèse 500 grammes, et coûte moins de 25 euros !

Le « U » arrive en tête de tous les tests. Il faut de préférence l'attacher à un point fixe. Ce que l'on ne peut pas faire avec un collier qui reste cependant très pratique pour un stationnement de courte durée.

### Faites marquer votre vélo !

Même équipé d'un bon antivol on n'est jamais complètement à l'abri d'un vol. Il peut arriver qu'on oublie d'attacher son vélo, ou que l'on tombe sur un antivol de mauvaise qualité, voire un voleur disposant de moyens disproportionnés. Dans ce cas le marquage du vélo par un numéro Bicycode peut vous sauver la mise. En effet grâce au site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org) géré par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) tout le monde pourra savoir que votre vélo est volé, donc halte au recel, et si quelqu'un le retrouve il pourra vous envoyer un mél via le site pour vous en informer. Et la police aura accès aux coordonnées que vous y aurez déclarées. Il est important de s'enregistrer sur le site Bicycode sitôt le vélo marqué, cela permet de gagner du temps en cas de vol.

Si vous trouvez un vélo abandonné ou si vous achetez un vélo d'occasion pensez à regarder s'il est marqué avec un numéro Bicycode (sur le tube de selle, côté pédalier) et le cas échéant consultez le site.

NB : L'adhésion à REVV donne droit à un marquage gratuit (un vélo par membre de la famille en cas d'adhésion familiale), profitez-en !



## L'atelier de REVV

La Maison du Vélo est ouverte les lundis et jeudis après-midi et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>er</sup> samedi après-midi du mois.

Elle comporte des vélos restaurés et proposés à la vente, et un atelier de réparation afin que vous puissiez réparer, et si nécessaire apprendre à réparer votre vélo. Les réparations sont effectuées avec le concours des mécaniciens-animateurs bénévoles qui vous encadrent et vous conseillent.

L'équipe de mécaniciens bénévoles comprend Bernard, Jacques, Christian, Jeannot, Max, André, Joël, Pierre, Philippe, Corentin, Benjamin, Jean-Luc et Marie-Claude.

Attention les bénévoles ne sont pas là pour réparer votre vélo, ils ne le feront pas par respect pour les professionnels du vélo, dont c'est le métier et que nous n'avons pas le droit de concurrencer, mais pour vous aider et vous apprendre à réparer votre vélo par vous-même. Le but étant de rendre chacun autonome au moins pour les petites réparations.

Les réparations sont donc réalisées par les adhérents avec les outils et les conseils des mécaniciens de REVV. Avant toute intervention nos bénévoles peuvent vous aider à évaluer les réparations nécessaires en effectuant un contrôle technique. Ils peuvent également vous apporter leur concours lors de certaines opérations qui nécessitent une force physique.

L'atelier est relativement bien équipé en outillage spécialisé. Vous y trouverez notamment :

- des arraches moyeux pour pédales,
- des démontes roues libres afin de changer la roue libre et de changer les rayons cassés (inutile de changer une roue lorsqu'un rayon est cassé),
- des clefs à rayons et le support à dévoiler les roues,
- des pinces spécifiques pour couper les gaines et les câbles,
- divers jeux de clefs, clefs à pédales et clefs à ergots, etc.

Chaque personne venant effectuer des travaux sur son vélo doit respecter les règles d'utilisation de l'atelier de réparation. L'atelier est réservé aux adhérents de REVV à jour de leur cotisation (merci de présenter votre carte à l'arrivée).

Depuis septembre 2014 un accord avec la déchetterie du sud de Valence nous permet de récupérer certains vélos qui y sont déposés et susceptibles d'être restaurés.

En sept mois 88 vélos ont été récupérés, soit une 2<sup>ème</sup> vie pour certains et une source de pièces détachées pour l'atelier. Jacques Barrier Responsable de l'atelier

Les mécanos



## Jean, deux ans déjà !

Jean, comment dire ? Ça le fait pas, tu es parti trop vite...



sur un stand de REVV Christian, Jean, Jacques et Jeannot

## Eloge du carburateur... appliqué au vélo

**En hommage à tous ceux-celles (et tout particulièrement l'équipe des mécaniciens bénévoles de l'atelier !) qui ont plaisir à se retrousser les manches pour régler ou réparer, voire ressusciter, une bicyclette, quelques extraits d'un livre remarquable : *Eloge du carburateur* par Matthew B. CRAWFORD, ed. La Découverte.**

« La disparition des outils de notre horizon éducatif est le premier pas sur la voie de l'ignorance totale du monde des appareils que nous habitons. De fait, il s'est développé depuis quelques années dans le monde de l'ingénierie une nouvelle culture technique dont l'objectif est de dissimuler autant que possible les entrailles des machines. Le résultat, c'est que nombre des appareils que nous utilisons dans la vie de tous les jours deviennent parfaitement indéchiffrables. Nous avons ainsi de moins en moins d'occasions de vivre ces moments de *ferveur créative* où nous nous saisissons des objets matériels et les faisons nôtres, qu'il s'agisse de les fabriquer ou de les réparer.

Ce que les gens ordinaires fabriquaient hier, aujourd'hui ils l'achètent; et ce qu'ils réparaient eux-mêmes, ils le remplacent intégralement ou bien louent les services d'un expert pour le remettre en état, opération qui implique souvent le remplacement intégral d'un appareil en raison du dysfonctionnement d'une toute petite pièce.

Plaider en faveur d'un renouveau du savoir-faire manuel va certainement à l'encontre de nombre de clichés concernant le travail et la consommation ; il s'agit donc aussi d'une *critique culturelle*.

J'ai toujours éprouvé un sentiment de créativité et de compétence beaucoup plus aigu dans l'exercice d'une tâche manuelle que dans bien des emplois officiellement définis comme « travail intellectuel ». Plus étonnant encore, j'ai souvent eu la sensation que le travail manuel était plus captivant *d'un point de vue intellectuel*. Au début de chacune de ses interventions le réparateur doit *sortir de lui-même* et déployer son don d'observation ; il doit examiner les choses avec attention et être à l'écoute des machines en souffrance. C'est pourquoi la présence parmi nous d'un réparateur provoque en nous un certain malaise car il incarne un défi fondamental à notre propre perception : nous ne sommes pas aussi libres et indépendants que nous le croyions...

Sélection faite par P. Michalon



### ***Froid, moi ? Jamais, j'ai mon vélo !***

Expérience vécue : janvier en Suède, par un froid de canard (-20°) et 25 cm de neige. Sur le trottoir bien damé il faut avoir le pied léger, d'autant que le soleil tarde vraiment à se lever vu la latitude, et que la visibilité ne porte pas très loin. Bref un bel hiver comme on en rêve un peu chez nous, où ils tendent à devenir bien tiédasses !

Mais voilà un bruit étrange derrière moi : chuintement de pneus sur la couche tassée, et même des coups de sonnettes familiers. Le temps de se mettre de côté, et voilà une file de cyclistes bien emmitoufflés, bien droits sur leurs machines, qui double. Je distingue des gens de tous âges, adolescents comme adultes, hommes et femmes, qui pour certains papotent gentiment dans l'obscurité et se dirigent vers le lycée tout proche...

De fait le parc près de l'entrée de l'établissement se remplit à belle cadence, et on distingue parfaitement que les cyclistes sont indifféremment des élèves et des professeurs. Observation qui me rappelle la question (ironique) d'un collègue : « tu me vois arriver à vélo ? ». Au nord de la France, on ne voit pas le problème. Moralité : le vélo, c'est culturel, pas météorologique. Paul Michalon

#### **OSEZ CycloTEAM**

##### ***un transport doux et écologique à Valence***

Mercredi 25 mars 2015, une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation de CycloTEAM dans les locaux de REVV. pour saluer ce mode de transport atypique qu'est notre cyclo-pousse « **Libellule** ». CycloTEAM et ses membres tous « Revveurs, Revveuses » prônent une autre mobilité urbaine, une mobilité économiquement durable, solidaire et écologique. Ainsi, ils y contribuent par : la création d'une association avec une charte éthique de fonctionnement

- un transport original, zéro CO2, dans une ville moyenne c'est osé
- un emploi-aidé, grâce à la Fondation de France,
- une structure qui tiendra avec des partenaires conscients des enjeux environnementaux et économiques de la mobilité des personnes et du petit fret dans la cité.

Ambiance musicale (groupe « Irish comme Crésus ») et de nombreux échanges notamment avec les élu(es), Mr P.J. VEYRET (Vice-Pdt du



Conseil Général de la Drôme), Mme Annie AGIER (Conseillère Régionale EELV), Mr Jean-Luc CHAUMONT (Conseiller Municipal), Mmes SALDANA et FETIQUE de la Police Municipale et Mr Eric CHAPAND Directeur de l'Office du Tourisme de Valence. Une belle collaboration en perspective.

Pour soutenir l'association, vous pouvez adhérer, faire une donation, participer et/ou entrer au CA, et faire une souscription en ligne pour développer ce type de transport écologique et sympathique par l'achat d'un autre cyclo-pousse.

Rendez-vous sur le site [www.cycloteam.fr](http://www.cycloteam.fr) ou sur <http://fr.ulule.com/cyclo-transport/>

Souscription close le 5 mai . Nous comptons sur vous !

Pour l'équipe CycloTEAM, Michèle et Anne-Marie Tél. 07 81 26 86 09

## Mauvais gags sur la ViaRhôna côté Ardèche !

Plusieurs semi-barrières sensées interdire l'accès aux voitures de la ViaRhôna ont été enfoncées dans le secteur de Tournon ! Des actes de vandalisme non revendiqués, des actions de rejets rétrogrades qui pourraient s'estomper si toutes fois les autorités se montrent fermes. De fait on constate la croissance d'un nouveau trafic de véhicules motorisés qui met en péril la sécurité des piétons et des cyclistes amateurs de voies vertes, et provoque des frictions avec les automobilistes !

Le CG07 devrait réparer les barrières, mais il reste que les panneaux « PARTAGEONS LA ROUTE » tel que celui ci-dessous invitent les automobilistes à pénétrer sur une portion de la ViaRhôna traitée en Voie verte. Ce qui est en contradiction avec le grand panneau ViaRhôna sur lequel on peut lire : « les véhicules motorisés sont interdits sur la voie verte » ! Vérification faite le panneau PARTAGEONS... est inconnu du code de la route d'où l'incompréhension des usagers.

Rappelons qu'il n'y avait précédemment en ces lieux qu'une piste de la CNR à la chaussée défoncée et pratiquée uniquement par des engins agricoles (qui bien évidemment ont conservé le droit d'accès aux champs). La réalisation d'une chaussée roulable n'a été permise que grâce à une aide financière de la Région au titre des voies vertes et certainement pas pour accroître le réseau carrossable. Précisons encore que le réseau routier est déjà particulièrement dense dans ce secteur. Les champs qui bordent la ViaRhôna sont tous accessibles par une route communale côté opposé. Inversement les voies vertes sont encore trop peu nombreuses en Ardèche. Alors pourquoi ce mauvais partage ? A suivre. Lucien Alessio



## Quel avenir pour le réseau cyclable en Drôme Ardèche ?

Aujourd'hui, en Drôme, la ViaRhôna est terminée depuis deux ans. En Ardèche elle se termine. La continuité est pratiquement assurée, la signalisation se met en place, les points durs, comme la traversée de Tournon, sont en chantier.

Dès leur mise en service, chaque tronçon a été bien accueilli. La fréquentation continue à augmenter à chaque prolongation, même si en Ardèche, des automobilistes croient que les véloroutes restent des routes ordinaires ! Les collectivités ont été souvent surprises par ce succès. Cette fréquentation importante montre clairement que ces voies sécurisées correspondent bien à une demande et un besoin de la population. La pratique du vélo n'est plus réservée à des cycloportifs ! En ville, comme à Valence, avec les quelques aménagements simples réalisés : zone 30 et double sens cyclables, le nombre de cyclistes augmente de façon importante. Par contre dès que l'on sort des quartiers de centre-ville les cyclistes se heurtent à des voies non sécurisées où le trafic est important, les vitesses plus élevées et là ils s'abstiennent.

Les collectivités prennent conscience qu'il est indispensable de développer les déplacements à vélo. Aujourd'hui 50% des déplacements que nous effectuons font moins de 5 km et ne justifient pas à priori l'utilisation exclusive de la voiture. Il n'est plus économiquement possible et souhaitable de satisfaire ce besoin de déplacement avec des investissements routiers.

Nous avons participé à une réunion présentant les actions d'Ecobiz, réseau de décideurs locaux qui s'intéressent à promouvoir les déplacements alternatifs à la voiture.

Quand on demande aux 2 entreprises qui ont présenté leur PDE (plan de déplacements d'entreprise) si elles envisagent une indemnité kilométrique pour ceux qui choisissent le vélo, les 2 intervenants ont estimé que les déplacements à vélo sont trop dangereux pour être favorisés !

Les services de l'agglomération commencent à faire des propositions mais avec les compétences actuelles de Valence Sud Rhône Alpes, leur mise en œuvre restent liée à la volonté et la capacité de chaque commune. La volonté pour limiter un peu la place de la voiture, les élus l'ont-ils vraiment ? La capacité et compétence techniques des services pour réaliser des aménagements cyclables corrects sont-elles partout suffisantes ? C'est pour cela que nous ne voyons pas grand-chose bouger.

Pourtant, comme 50% des déplacements font moins de 5 km, beaucoup pourraient être réalisés à vélo. On sait bien que la capacité d'un réseau cyclable correct offrirait la même capacité de déplacement que les voitures en occupant seulement 24% de la surface de la voirie. Et le coût de ce réseau serait seulement de 1,4% du coût total de l'infrastructure ! Non le vélo ne coûte pas cher et en cette période de restriction budgétaire on devrait savoir où il faut investir !

Il est clair que la mise en œuvre d'un « REV », Réseau Express Vélo entièrement sécurisé, c'est-à-dire séparé de la circulation automobile doit être programmé et réalisé sur l'agglomération.

Albert Cessieux REVV AF3V

# 150 ans après, Paris - Avignon en vélocipède

## du 8 au 23 août 2015

Commémoration du 1<sup>er</sup> grand voyage de l'histoire du Deux Roues dans le monde en août 1865 par les frères René et Aimé Olivier et Georges de la Bouglisse.

René et Aimé Olivier ont alors 22 et 25 ans et sont des sportifs accomplis. Lyonnais ils terminent leurs études d'ingénieur à Paris et s'intéressent très tôt à l'invention de Pierre Michaux, inventeur de la pédale en 1861 et concepteur des premiers vélocipèdes.

Visionnaires et convaincus des perspectives de développement du vélocipède, ils entreprirent ce voyage de Paris à Avignon par esprit sportif mais surtout pour démontrer les grandes possibilités qu'offrait ce nouveau moyen de locomotion.

Ce voyage est un hommage aux pionniers du cyclotourisme qui furent par la suite les artisans du développement du vélocipède et de la vélocipédie en France de la période 1861 - 1870.

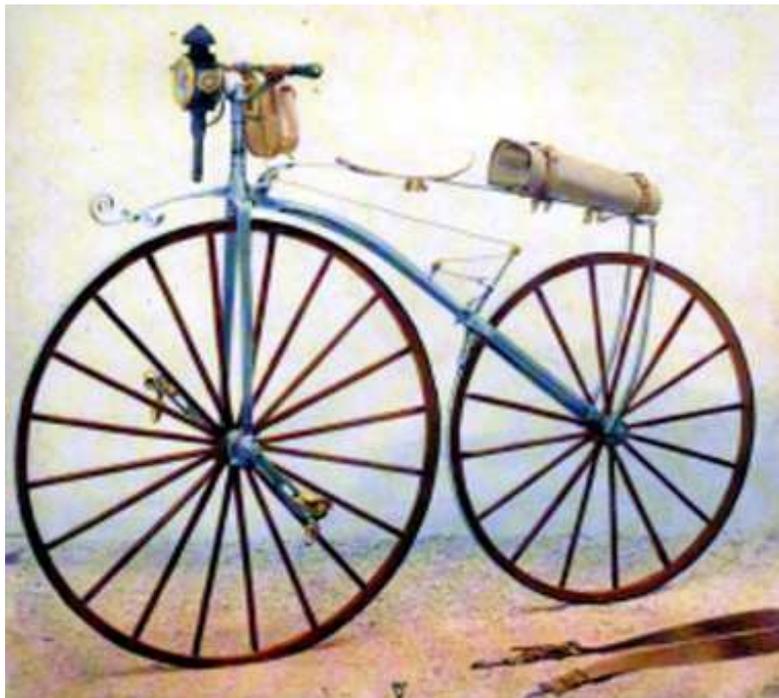
Il est également un hommage à Keizo Kobayashi auteur de l'« Histoire du Vélocipède de Drais à Michaux 1817 - 1870 » et d'un premier voyage « Sur les traces des frères Olivier ».

L'itinéraire de près de 800 km sera effectué par huit spécialistes de l'histoire du vélo. Il comportera quatorze étapes entrecoupées de deux jours de repos et sera le prélude à la Conférence Internationale sur l'Histoire du Cycle qui aura lieu du 24 au 27 août 2015 à Entraigues sur la Sorgue.

Départ de Paris le samedi 8 août. La 12<sup>e</sup> étape au départ de St Marcelin les conduira à Valence le vendredi 21 août. Ils repartiront le lendemain pour regagner Montélimar et Donzère.

Les clubs et associations de cyclistes situés sur le parcours sont sollicités pour apporter leur soutien. Ce pourrait être l'occasion pour tous de faire un peu de route ensemble et d'échanger les montures et de partager cette expérience extraordinaire de rouler avec des vélos d'un autre âge.

Contact : Alain Cuvier Président de l'association Histoire du Cycle. Tél. 02 54 96 22 02 E.mail [alain.cuvier@orange.fr](mailto:alain.cuvier@orange.fr)



### Un REVVeur au forum mondial de la Bicyclette !

Quelle était la probabilité pour que durant mon tour du monde je me retrouve en Colombie en mars 2015 durant le Forum Mondial de la Bicyclette ? Il faut dire que j'en entends parler par hasard alors que je suis en train de pédaler vers Bogota. La thématique de ce quatrième forum était "Ciudades para todos" - "Des villes pour tous"... Tout un programme. Le nombre d'interventions était impressionnant, avec de des associations de toute l'Amérique latine invitées, des intervenants du monde politique, des



invités des Etats Unis et d'Europe. Mais aussi des événements et ateliers, des tours a vélo culturels de Medellin, une Masse critique, des projections de films et de documentaires... Il était même proposé un hébergement gratuit pour toutes les personnes venant à vélo de leur ville d'origine.

Impossible de résumer toutes les interventions bien sur, mais j'ai particulièrement apprécié les exposés de différentes associations de toute l'Amérique latine sur leurs difficultés à défendre la place du vélo en ville. Il faut dire que les associations partent de loin. En Amérique Latine, la voiture et les camions sont rois. Les pistes cyclables sont rares et traverser une route pour un piéton relève de l'exploit, voire de l'inconscience. Mais les collectifs d'usagers réussissent tout de même à imposer quelques aménagements. Pour certaines l'objectif est d'augmenter le réseau de pistes cyclables, pour d'autres la priorité est de réduire la vitesse en ville à 30 km/h.

Si en Amérique Latine il y a encore beaucoup à faire pour la place du vélo, il existe une véritable dynamique et des gens très motivés. Rendez-vous au prochain Forum mondial à Santiago du Chili en 2016 pour voir les progrès réalisés ! Détails sur le Site [www.fmb4.org](http://www.fmb4.org). Alain

**Appel au bénévolat** L'association REVV fonctionne à 100% avec des bénévoles. Vous souhaitez participer ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes preneurs de compétences variées à l'atelier, pour la bureautique, l'informatique, le bricolage, l'aménagement des locaux, la communication, etc. Mais aussi pour rencontrer les élus et les techniciens des collectivités. Et bien évidemment nous vous accompagnerons pour les mises à niveau si nécessaire.



## Activités offertes aux adhérents

- Les balades du dimanche matin. Consultez le Site de REVV.
- La Maison du Vélo (MdV), le lieu de rencontre et d'échange des REVVeurs(ses)
- La Vélo-école pour les adultes
- L'atelier vélo
- L'atelier de récupération et de rénovation des « vieux clous »  
La bourse au vélo permanente
- Le gravage du bicycode contre le vol
- La fourniture d'équipements de sécurité
- Les Conseils d'Administration de REVV le premier mardi du mois à 20 h 30 à la MdV Les CA sont ouverts à tous.

### ↩ La Maison du Vélo

1 rue Jean Servet à Valence

A deux pas de la gare. Ouverture les lundis de 15h à 20h, les jeudis de 15h à 18h et les 1ers et 3èmes samedis du mois de 15h à 18 h

## L'agenda 2015 Principales dates concernant REVV (consultez notre Site <http://revv-valence.org>)

- **Vélo-école adulte.** Trois sessions de formation dont la 1ère en cours (mars/avril). S'inscrire pour les deux suivantes, mai/juin et septembre/octobre, auprès de Bernard Bédouet.
- Prochaine balade REVV le dimanche 12 avril. Le sentier des étoiles et **Balade champêtre** autour de Beaumont-lès-Valence. Départ 9h30 du kiosque Peynet. Pique-nique. Beaucoup de chemins, VTC (bons pneus) indispensable.
- Du 17 au 19 avril Journée d'études et **Assemblée Générale de la FUB** à Saint-Etienne. Site <http://www.fubicy.org>
- Le 25 avril Livron à la Mairie de 14 h à 18 h **Journée de la mobilité.**
- **Le 28 avril Assemblée Générale de REVV à la MdV à 19 h**
- Du 2 au 5 juin **Vélocity 2015** Nantes. 2000 congressistes. La FUB et l'AF3V y seront présents.
- Les 6 et/ou 7 juin **ViaRhôna en fête** (fête du vélo nationale). Randonnée Valence, Cruas, Montélimar, Valence. S'inscrire auprès de Monique Bruyère Tél. 04 75 42 88 40 ou [moniq.bruyere@laposte.net](mailto:moniq.bruyere@laposte.net)
- Les 6 et 7 juin à Lyon colloque Rue de l'Avenir **La mobilité partagée dans une ville partagée.** Site [www.ruedelavenir.com](http://www.ruedelavenir.com)
- Le 29 juin 2015 passage à Valence du tour **Alternatiba** initiative citoyenne pour la planète.
- Le 25 juillet **Randonnée solidaire** sur la ViaRhôna organisée par le Comité Catholique pour la faim et le Développement (CCFD) Terre Solidaire pour récolter des fonds. A Valence départ de l'Eperrière direction la passerelle sur la Drôme. Volontaires pour l'encadrement, contactez Daniel Guigard 06 75 92 98 41.
- Le 29 août à Valence la rétrospective des 150 ans du **voyage à Vélo** **Vélocipède des frères Ollivier.**
- Du 16 au 22 septembre **Semaine européenne de la mobilité.**
- Le 25 septembre 19èmes **rencontres DRC Départements et Régions Cyclables** dans la Drôme au palais de congrès sud Rhône Alpes (Chateauneuf d'Isère). Appel aux volontaires pour encadrer et accompagner une sortie sur le terrain.

## REVV - Bulletin d'adhésion 2015

Vérifiez sur le REVVeries - au niveau de votre adresse - si vous êtes à jour de votre cotisation

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Profession :
2ème Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Profession :
Rue :	Code postal :	Ville :	
Téléphone :	E.mail :	Date :	

Nota L'adhésion donne le droit de recevoir le bulletin REVVeries (2 à 3 numéros /an).

### Cotisation

Individuelle 10 €

Familiale 15 €

Etudiant ou chômeur 5 €

Dons et soutiens

€

## Suppression de l'atelier vélo de Romans !

Nos amis Romains de « A pince et à vélo » se désespèrent, la Maison des associations n'existe plus !

Peut-on espérer que la Maire de Romans face justice au bien-fondé de leurs travaux et leur trouve un nouveau local ?

### Vélo dans la Ville

A Crest la 12ème Bourse aux vélos de Vélo dans la Ville c'était ce samedi 4 avril. L'occasion pour les présents de faire graver son vélo et/ou de les faire régler par l'Atelier associatif "Au Tour du Cycle".

Réunion mensuelle: le 3e mardi de chaque mois, 20h30, à Crest'actif.

Retrouvez nous sur

[www.velo-ville-crest.fr](http://www.velo-ville-crest.fr)

Si vous pouvez nous rejoindre pour des activités bénévoles, contactez-nous : [crest@fubicy.org](mailto:crest@fubicy.org)

ou au 04 75 40 65 32 Jean Prat

### Montélovélo

Montélimar. Le premier anniversaire de l'atelier « Je n'eu le faire » a eu lieu le samedi 7 mars. Une après-midi agréable, la météo était de notre côté, avec la présence continue d'adhérents, de curieux, de membres d'autres associations (Bourg en transition, et Vélo dans la ville de Crest). L'ambiance sympathique. Ceux qui le souhaitaient ont pu réparer leur vélo, le faire graver, l'entretenir et renouveler leur adhésion.

La journée s'est terminée par la prestation d'un trio musical composé de Marie, Alain et Bernard. Ils ont entraîné toute l'assistance grâce aux deux chansons qu'ils avaient spécialement préparées. Et pour terminer dans la bonne humeur un buffet salé sucré des plus appétissants.

L'atelier est ouvert le mercredi de 14h à 16h, le jeudi de 9h à 11h30, le mardi de 18h à 20h et un samedi après-midi par mois de 15h à 18h Téléphone : 07.82.75.04.63 [montelovelo.free.fr](http://montelovelo.free.fr) Gilbert Béraud

### Tain, Tournon, Die

Pas de réponse de Circulons à Tain-Tournon et du Collectif Vélo Diois !

Pas d'articles pour le REVVeries ?



### Les poids lourds pénalisés à Paris ?

La ville prend des mesures pour limiter la pollution des véhicules et notamment des poids lourds. Elle va instaurer dès le 1er juillet une « zone à basse émission » interdite d'accès aux cars et poids lourds les plus polluants. La maire de Paris souhaite interdire progressivement, à compter du 1er juillet, la circulation des cars et des poids lourds les plus polluants dans la capitale, « Comme l'ont déjà fait près de 200 villes européennes, nous allons mettre en place une "zone à basse émission" dont nous allons progressivement interdire l'accès aux véhicules polluants, diesel comme essence. »

### Les cyclistes dangereux pour autrui ?

Pour l'agence de conseil en communication Entre Nous soit Dit en collaboration avec l'assureur MMA, les cyclistes seraient 88 % à avoir commis une infraction au Code de la route ! Ils accusent les cyclistes de mettre en danger autrui, et pire encore affirme qu'on se sent davantage en sécurité en deux roues motorisés, alors même qu'il y a six fois plus de tués avec ce mode de déplacement !

La Fédération des Usagers de la Bicyclette et le Club des Villes et Territoires cyclables « s'opposent aux conclusions de cette enquête qui postule que le port du casque et du gilet fluo sont les meilleures protections du cycliste en ville faisant une fois encore, la part belle au tout-voiture et à la vitesse des motorisés qui constitue objectivement l'une des premières causes d'insécurité pour les cyclistes et les piétons. Réduire la vitesse comme le font de plus en plus de villes en passant de 50 km/h à 30 km/h agit directement sur les causes de l'accident, contrairement au casque qui ne peut qu'en limiter les conséquences, tout en donnant une impression trompeuse de sécurité. »

### Indemnité kilométrique pour les cyclistes

Cf. Vélocité janvier 2015. La Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo a publié un rapport sur les bienfaits que pourraient apporter une indemnité kilométrique sur les déplacements des salariés à vélo ! Il s'agit d'une mesure d'équité sachant que l'indemnité kilométrique existe déjà en faveur des salariés utilisant les transports en commun, la voiture et également pour les deux-roues motorisés, mais pas encore pour les cyclistes ! Selon ce rapport, l'instauration d'une telle mesure n'aura que des avantages pour les « travailleurs » notamment dus à l'activité physique régulière. Le trajet moyen domicile-travail en vélo n'est que de 3,5 km en moyenne : facile à réaliser, spécialement dans les grandes villes, où le vélo est un moyen efficace pour éviter le stress lié aux embouteillages. C'est également une mesure symbolique pour réduire les inégalités.

### Un engin roulant non identifié !

Jean-Paul, il y a des bruits qui courent ! Un tricycle vélo-couché et caréné, presque terminé ? Vite, on veut voir la bête...



**J'y crois pas il l'a fait !**